



Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise· **Identification de la substance ou de la préparation**· **Nom du produit:** 6.40 SUPER ADHESIVE· **Code du produit:** MD-MGL· **Emploi de la substance / de la préparation**

Colle

· **Producteur/fournisseur:**

DEN BRAVEN France sarl

ZI Le Meux

60881 Le Meux Cedex

France

Tel: +33 (0)344-916868

Fax: +33 (0)344-916892

commercial@denbraven.fr

www.denbraven.fr

· **Service chargé des renseignements:**

ohuss@denbraven.be

2 Identification des dangers· **Principaux dangers:**

Xi Irritant

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

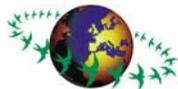
· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants· **Caractérisation chimique**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 7085-85-0 EINECS: 230-391-5	2-cyanoacrylate d' éthyle Xi; R 36/37/38	50 - < 100%
CAS: 9011-14-7	polyméthylméthacrylate Xi; R 36/37/38	1 - < 20%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8	1,4-dihydroxybenzène Carc. Cat. 3, Muta. Cat. 3; Xn, Xi, N; R 22-40-41-43-68-50	0,1 - < 1,0%

(suite page 2)



Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

Nom du produit: 6.40 SUPER ADHESIVE

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Veiller à une aération suffisante.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (≤1,0%)

VME	2 mg/m ³
	C3, M3

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

Nom du produit: 6.40 SUPER ADHESIVE

(suite de la page 2)

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	185°C

· **Point d'inflammation:** > 55°C

· **Température d'inflammation:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

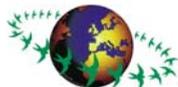
· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

(suite page 4)



Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

Nom du produit: 6.40 SUPER ADHESIVE

(suite de la page 3)

· Densité à 20°C:	1,07 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	0,00 %
VOC (CE)	g/l

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses**
 - Réactions aux agents d'oxydation puissants.
 - Réactions au contact de l'eau.
 - Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
 - Réaction aux amines.
 - Réaction aux alcools.
- **Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****123-31-9 1,4-dihydroxybenzène**

Oral LD50 320 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

Nom du produit: 6.40 SUPER ADHESIVE

(suite de la page 4)

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· **Classe IMDG:** -

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· **Classe ICAO/IATA:** -

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

· **Phrases R:**

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

· **Phrases S:**

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Contient: 1,4-dihydroxybenzène. Peut déclencher une réaction allergique.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2009

Révision: 19.03.2009

Nom du produit: 6.40 SUPER ADHESIVE

- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

(suite de la page 5)

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.
- **Contact:** Mr. O Huss

F